Informations de base

2001/2243(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 2001: état prévisionnel supplémentaire PE **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	FERBER Markus (PPE-DE)	28/07/1999
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/11/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/11/2001	Vote en commission		
26/11/2001	Dépôt du rapport budgétaire	A5-0424/2001	
29/11/2001	Décision du Parlement	T5-0626/2001	Résumé
29/11/2001	Fin de la procédure au Parlement		
27/06/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2243(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 272
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/5/15471

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A5-0424/2001	26/11/2001	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T5-0626/2001 JO C 153 27.06.2002, p. 0030-0237 E	29/11/2001	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget 2001: état prévisionnel supplémentaire PE

2001/2243(BUD) - 29/11/2001 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Markus FERBER (PPE-DE, D), le Parlement européen souhaite pouvoir utiliser la marge disponible à la rubrique 5 des perspectives financières (dépenses administratives), qui s'élève (pour 2001) à 24,8 mios EUR, afin d'accélérer, par des paiements anticipés, le remboursement de ses immeubles (remboursement du bâtiment LOW à Strasbourg). Pour ce faire, le PE souhaite que la Commission présente très rapidement un budget rectificatif et supplémentaire (BRS) pour 2001. Il a, en la matière, l'appui tant de la Commission que du Conseil. Le Parlement voudrait réduire, autant que possible, la charge financière des dépenses immobilières sur son budget pour pouvoir faire face, surtout à partir de 2003, aux dépenses supplémentaires qui seront nécessaires en vue du prochain élargissement.